

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 23/09/2013

Date de la convocation:

16/09/2013

Date d'affichage:

L' an 2013 et le 23 Septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 48

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, KIEFER Nicole, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, CHRISTMANN Pascal, FEIG Dominique, GACKEL Didier, GOETZ Joseph, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, MULLER Jean, OTT Alexis, ROHMER Jean-Paul, SCHAEFER Marc, SCHMITT André, THALMANN Alfred, VOGEL Robert, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice, WEHRUNG Freddy

Secrétaire de séance :

M. SCHLOSSER Charles.

Réf: 136.2013

Vote : A la majorité

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

136.2013 : Contribution au SYCOPARC mission architecte mutualisé : paiement du solde 2012 : DBM n°4 au budget principal.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant la charte du parc naturel régional des Vosges du Nord,

Vu la délibération n° 076.2013 du conseil communautaire du 08.04.2013 : Budget principal : approbation du budget primitif 2013,

Vu la délibération n° 075.2013 du conseil communautaire du 08.04.2013 : Budget principal : fixation des principales contributions et participations pour 2013,

Vu la délibération n° 057.2011 du conseil communautaire du 18.04.2011 : Mutualisation d'un poste de conseiller architectural entre 8 communautés de communes pour 2011-2013 (2 postes),

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :

- **De modifier le tableau annexe des contributions inséré dans le budget principal comme suit :**
 - **Ligne SYCOPARC participation architecte mutualisé : contribution 2013 : compte 65737 :**
Prévu : 7 500 €
A prévoir : 8 300 €, soit + 800 €
Compte 6574 : divers non affecté : - 800 €.
- **De modifier la section de fonctionnement du budget principal 2013 en conséquence comme suit :**
 - **Compte 6574 : - 800 €,**
 - **Compte 65737 : + 800 €.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 08/10/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :